

61^{ème} SESSION DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)

Banjul, Gambie 1 – 15 Novembre 2017 Statut d'observateur numéro : 53

Délivré en Novembre 2017, Gambie

DECLARATION SOUS LE POINT 11 : Dialogue interactif avec la Rapporteuse Spéciale sur la situation des Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique

Madame la Présidente, Honorables Commissaires, Etats Parties, Mesdames et Messieurs les défenseurs des droits humains,

Le Service International pour les Droits de l'Homme profite de ce dialogue interactif pour remercier la Rapporteuse Spéciale sortante, Mme Reine Alapini-Gansou, pour son travail remarquable en faveur de la protection et de la promotion des droits des défenseurs des droits humains en Afrique. Nous reconnaissons en particulier son leadership dans l'adoption de plusieurs résolutions et études qui renforcent la protection des défenseurs des droits humains sur le continent. Parmi celles-ci, la résolution 273 établissant le point focal pour lutter contre les représailles et les actes d'intimidation contre quiconque coopère avec les organes de la Commission africaine et de l'UA; l'étude sur la situation des femmes défenseurs des droits de l'homme en Afrique et la résolution CADHP / Res. 336 appelant les Etats partis à mettre en œuvre cette étude, l'adoption de l'étude sur la Liberté d'Association et de Réunion en Afrique et l'élaboration des lignes directrices sur la question pour aider les Etats à mettre en œuvre l'étude.

Madame la présidente, nous espérons que son successeur et la Commission continueront à s'appuyer sur cet important travail pour que ces normes et résolutions soient mises en œuvre par les États membres afin de créer un environnement sûr et propice au travail légitime des défenseurs des droits humains.

Madame la Présidente, honorables commissaires, l'année prochaine marquera le 20^{ème} anniversaire de la **Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus** adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies et connue sous le nom de *Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme*.

Il est important que les Etats membres réaffirment leur attachement à cette déclaration en prenant des mesures concrètes pour sa mise en œuvre. Nous les appelons à soutenir et co-parrainer le projet de résolution A/C.3/72 /L.50 actuellement en cours de négociation à l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette résolution est un premier pas important pour encourager la mise en œuvre de la Déclaration - y compris en partageant les bonnes pratiques sur l'élaboration de lois, de politiques et de pratiques en matière de protection des droits humains. Il est également important de rejeter tout amendement à cette résolution qui vise à saper le travail des défenseurs des droits humains.

Nous félicitons les pays prennent des mesures pour la mise en œuvre de la déclaration à travers l'adoption des lois qui assurent une protection et reconnaissance juridique aux défenseurs des droits humains tels que la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali. Nous les invitons à mettre en œuvre ces lois et à partager cette bonne pratique avec d'autres Etats.

Enfin, Madame la Présidente, le Service International est préoccupé par le projet de loi nationale pour la promotion et la protection des défenseurs des droits humains en cours d'examen par l'Assemblée nationale de la RDC et le projet de loi modifiant la loi N 2001 N ° 004/2001 sur les organisations à but non lucratif présenté devant l'Assemblée Nationale par le ministre de la Justice de la RDC le 9 octobre 2017. Les deux projets de lois contiennent plusieurs dispositions qui limitent et restreignent le travail des défenseurs des droits humains et le fonctionnement des organisations à but non lucratif. Nous exhortons la commission à appeler les autorités de la RDC à faire en sorte que ces deux projets de loi soient conformes à la déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme et aux autres instruments régionaux pertinents avant leur adoption par le parlement.

Je vous remercie.